

La vice-présidence de prévention en santé et sécurité du travail

Les fonctions de la vice-présidence en prévention en santé et sécurité du travail à l'intérieur de son équipe sont les suivantes :

- être responsable des dossiers de prévention en santé et sécurité à l'intérieur de son équipe;
- assister, au besoin, aux rencontres du comité paritaire en SST;
- faire rapport à son équipe et à l'assemblée générale d'équipe;
- informer et collaborer avec la vice-présidence en santé-sécurité du comité exécutif.
- informer et collaborer avec la vice-présidence à la défense en santé et sécurité au travail de son équipe.